

CONDITIONS TARIFAIRES ENTREPRISES

À COMPTER DU I° AVRIL 2020



VOTRE SATISFACTION AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

La Banque Palatine a pris 4 engagements, manifestant ainsi sa volonté de vous apporter une qualité de service optimale.

- Engagement n°1: une relation personnalisée et directe avec votre chargé d'affaires Votre chargé d'affaires connaît la situation de votre entreprise et vos besoins. Vous bénéficiez d'un accès direct par téléphone et par mail.
- Engagement n°2 : un binôme à votre disposition et à votre écoute

 Votre chargé d'affaires doit s'absenter ? Notre organisation à taille humaine nous permet de vous garantir un suivi continu de votre dossier. À cet effet, votre chargé d'affaires et votre assistant entreprise sont en mesure d'assurer la continuité des opérations.
- Engagement n°3 : la prise en charge de vos demandes dans les 24 heures

 Vous avez une demande ? Si la réponse complète ne peut vous être apportée dans les 24 heures,
 un engagement de délai est indiqué. Vous êtes informé de l'avancement de votre dossier.
- Engagement n°4 : nos experts viennent à votre rencontre pour vous apporter une réponse sur mesure Vous avez des besoins spécifiques. C'est pourquoi nous conjuguons nos compétences pour vous proposer des solutions personnalisées.

Vous trouverez, ci-après, les conditions tarifaires applicables à la clientèle des entreprises, associations et institutionnels à compter du 1er avril 2020. Vous pouvez également retrouver ces informations en agence et sur notre site www.palatine.fr.

Ce document indique les conditions et tarifs applicables aux principales opérations de la clientèle entreprises, associations et institutionnels. Il n'est pas exhaustif et peut être modifié à tout moment.

Les montants, y compris en pourcentage, sont indiqués en euros et hors taxes.

Conformément aux stipulations du préambule de la convention de compte courant, la Banque et le Client conviennent expressément de se soumettre au régime dérogatoire prévu notamment aux articles L.133-2, L.133-24, L.314-12 et L.314-5 du Code Monétaire et Financier.

La refacturation des frais et droits, notamment de timbres, perçus au profit de l'autorité publique est donnée à titre indicatif et susceptible de variation en fonction de l'évolution des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Pour toute demande, réclamation ou recours concernant les conditions et leur application, nous vous invitons à prendre contact avec votre interlocuteur habituel à la Banque Palatine.

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

SOMMAIRE

DATES DE VALEUR

- 4 Opérations domestiques
- **4** Opérations internationales
- **5** Opérations de portefeuille commercial
- **5** Opérations sur comptes titres et valeurs mobilières

FONCTIONNEMENT DE COMPTE

- 6 Arrêtés et gestion de compte
- 7 Services courants
- 7 Incidents de fonctionnement

MOYENS DE PAIEMENT

- 9 Prélèvements à la Banque Palatine
- 9 Opérations d'encaissement (au crédit)
- 10 Opérations de paiement (au débit)
- 12 Opérations de portefeuille

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

- 14 Opérations de change
- **14** Opérations à destination de l'étranger (import)
- 15 Opérations en provenance de l'étranger (export)
- 16 Portefeuille international
- 16 Crédits documentaires
- **18** Avals-garanties et cautions sur opérations internationales
- 18 Autres services

CASH MANAGEMENT

- 19 Banque électronique
- 20 ePalatine paiement
- 20 Outils de cash management
- **20** Service d'encaissement de transactions et factures par carte

FINANCEMENTS

- 21 Financements court, moyen et long terme
- 21 Crédit-bail
- 21 Gestion du poste client
- 21 Garanties reçues et données

OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES ET VALEURS MOBILIÈRES

- 22 Droits de garde
- 22 Opérations de Bourse
- 22 Souscription / rachat d'OPC
- **22** Opérations sur titres (en fonction du code ISIN)
- 23 Mouvements de titres (valeurs mobilières et TCN)
- 23 Avis et états
- 23 Divers

EXPERTISES

- 24 Ingénierie sociale
- 24 Ingénierie immobilière
- 24 Ingénierie financière
- 24 Desk clientèle

25 LEXIQUE

RELATION CLIENTÈLE

27 Résoudre un litige

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs. J correspond à la date de règlement interbancaire.

OPÉRATIONS DOMESTIQUES

OPÉRATIONS AU CRÉDIT

OI ERATIONS AO CREDIT	
ESPÈCES	
Versement d'espèces	Jour du versement
CHÈQUES	
Remise de chèque avant 12h30	1 jour ouvré après la remise
VIREMENTS	
Virement reçu	J
PRÉLÈVEMENTS	
Remise de prélèvement reçue	
- 2 jours ouvrés avant l'échéance	
OPÉRATIONS AU DÉBIT	
ESPÈCES	
Retrait d'espèces	Jour de l'opération
CHÈQUES	
Paiement de chèque	
Chèque encaissé et retourné impayé	
VIREMENTS	
Virement émis	J
PRÉLÈVEMENTS	
Paiement d'un prélèvement	J
EFFETS	
Paiement d'un effet domicilié	J
OPÉRATIONS INTERNATIONALES	
OPÉRATIONS AU CRÉDIT	
VIREMENTS	
Virement reçu en euro	J
• Virement reçu en devise	
- sans opération de change ou en devise d'un pays de l'UE	
- avec opération de change	J+2 (jour de livraison des devises)
OPÉRATIONS AU DÉBIT	
VIREMENTS	
Virement émis en euro	
• Virement émis en devise	_
- sans opération de change ou en devise d'un pays de l'UE	
avec operation ac change	V-1

CHÈQUES

• Règlement de chèque émis en faveur de l'étranger ______ Jour de l'opération

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE COMMERCIAL

OPÉRATIONS AU CRÉDIT	
Remise d'effet, LCR ou BOR à l'escompte	1 jour calendaire après la date de la remise réception service portefeuille
• Effet à l'encaissement non échu ou remis au moins	
12 jours calendaires avant l'échéance	4 jours calendaires après l'échéance (reportée s'il y a lieu)
• Effet échu ou remis à l'encaissement moins	
de 12 jours calendaires avant l'échéance	12 jours calendaires après la date de remise réception service portefeuille
Mobilisation de créance née sur l'étranger	1 jour calendaire après la date de remise réception service portefeuille
Mobilisation de créance Dailly	1 jour calendaire après la date de la remise réception service portefeuille
OPÉRATIONS AU DÉBIT	
Effet impayé (retour) escompte	Débit valeur échéance
Effet impayé (retour) encaissement	Débit valeur échéance reportée

OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES ET VALEURS MOBILIÈRES

 Ordre de bourse
 La date de valeur est la date de dénouement de l'opération • Ordre sur OPC ______ La date de valeur est la date de dénouement de la valeur liquidative

FONCTIONNEMENT DE COMPTE

ARRÊTÉS ET GESTION DE COMPTE

Les comptes font l'objet d'un arrêté trimestriel. À l'occasion de ces arrêtés, les montants perçus sont composés de la commission de tenue de compte, de la commission sur le plus fort découvert, des intérêts débiteurs et éventuellement d'une pénalité de dépassement (Cf «Arrêtés de compte» ci-dessous).

ci-dessous).	·
SERVICES BANCAIRES DE BASE	Gratuit
Offre groupée de services. Conditions d'accès et services définis aux articles L312-1, et D312-6 du code monétaire et financier. Services offerts dans le cadre du droit au détails en page 26).	D312-5-1
FONCTIONNEMENT DE COMPTE	
Ouverture de compte	Gratuit
Clôture de compte	89 €
Frais d'actualisation de dossier administratif, juridique et comptable	300 €/an
ARRÊTÉS DE COMPTE	
• Intérêts débiteurs	
- Ils sont calculés selon la formule suivante :	iannall / 760
[somme de tous les soldes débiteurs en valeur X leur durée en jours X taux d'intérêt convent - En l'absence de découvert autorisé ou formalisé, les intérêts débiteurs sont calculés sur la ba du taux maximum réglementaire publié tous les trimestres au Journal Officiel.	
- Le taux d'intérêt conventionnel est calculé comme la somme d'un indice de référence et d'une marge.	
Toutefois, dans l'éventualité où l'indice de référence serait inférieur à 0, cet indice serait alors détant égal à 0.	considéré comme
Commission sur plus fort découvert	
Commission mensuelle calculée sur le plus fort découvert de chaque mois	
et perçue en fin de trimestre - taux applicable sur le plus fort découvert	1/10%
Pénalité de dépassement	1/10/6
Commission mensuelle calculée sur la partie des débits comprise entre le montan	t du découvert
autorisé et le plus fort découvert mensuel enregistré - taux minimum par mois	1 15%
- taux minimum par mois	1,15%
GESTION DE COMPTE	
Commission de mouvement de compte	
(calculée sur les opérations enregistrées au débit du compte)	
Commission fixe de tenue de compte (tarif trimestriel)	
Commission like de tende de compte (talli dimestriet) Commission de tende de compte sans mouvement	30 €
(tarif trimestriel, perception après 6 mois sans mouvement et jusqu'à 12 mois max.)	67 €
Frais de tenue de compte de dépôt inactif	
(compte sans mouvement depuis plus de 12 mois)	30 €(1)
⁽¹⁾ Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est principal ministériel.	olafonné par arrêté
Commission pour fusion de comptes (par arrêté)	80 €
• Commission de mise en place et de renouvellement de forfaitisation de conditions	

SERVICES COURANTS

RELEVÉS DE COMPTE

Ces commissions sont perçues trimestriellement, frais d'envoi inclus.

γ , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Support papier mensuel	Gratuit
- décadaire	
- journalier	
Extrait de compte à la demande ou au guichet	8,60 €
COURRIERS	
• Changement d'adresse non signalé entraînant un retour de courrier	12,50 €
RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS	
FOURNITURE DE RENSEIGNEMENTS	
Renseignements commerciaux (+ frais engagés)	25,50 €
• Attestation	
Information des commissaires aux comptes (audit)	
Justificatif trimestriel des prestations facturées et soumises à TVA	Gratuit
RECHERCHE DE DOCUMENTS	
Frais de recherche d'un document	
(selon la complexité du dossier et le volume de recherches)	
Photocopie (par pièce)	
COFFRE-FORT	
Location de coffre-fort (selon volume)	
DEMANDE D'IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA (ICS)	25 €
DIVERS	
Frais de fax – courrier – téléphone	8 €
• Réédition d'un tableau d'amortissement, attestation d'intérêt ou décompte de	crédit15,30 €
INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT	
COMPTE	
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	Gratuit
• Frais par procédure de saisie à tiers détenteur (avis et oppositions à tiers dé	
administratives et saisies assimilées)10 % du montant dû	ù au trésor public ou er maximum 83.33 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire	
Frais pour saisie sur valeurs mobilières et droits d'associés	
• Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opér	
irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (pre	
de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, remise de chèque erronée, à absence ou insuffisance de provision) dans la limite de 540 € par mois	
	5 C pa. operation

CHÈQUES

• Forfait ⁽¹⁾ de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽²⁾	
- chèque inférieur ou égal à 50 €25	i €
- chèque supérieur à 50 € 41,67	′ €
• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	uit
• Frais d'opposition par le client au paiement d'un chèque (perte, vol, utilisation frauduleuse, procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judicaire du porteur)	
- par chèque 25,60	
- si plusieurs chèques	} €
Frais de mainlevée d'opposition par mainlevée	; €
 Frais de rejet de chèque par la Banque pour les motifs suivants : décision judiciaire, chèque perdu ou volé, compte en opposition 	
- par chèque) €
• Frais pour chèque présenté suite à une interdiction bancaire (interne ou externe) - par chèque) €
Frais pour chèque présenté à l'encaissement	
et revenu impayé (sauf motif sans provision)	
- par chèque 16,29) €
PRÉLÈVEMENTS ET TIPSEPA	
Frais de rejet d'un prélèvement ou d'un TIPSEPA pour défaut de provision	
- inférieur ou égal à 20 €	
- supérieur à 20 €	
Frais pour impayé sur prélèvement ou TIPSEPA remis à l'encaissement) €
EFFETS	
Rejet d'effet domicilié pour défaut de provision	
- par effet26	i €
Retour impayé sur effet remis à l'encaissement ou à l'escompte	
(commission perçue à la même date que le débit de l'effet impayé)	
- par effet (+ coût du protêt éventuel) 21,40) €
CESSIONS DE CRÉANCE LOI DAILLY	
• Frais d'impayé par facture 22,50) €
MOBILISATION DE CRÉANCE NÉE SUR L'ÉTRANGER	
• Frais d'impayé par facture	, €
⁽¹⁾ Ce forfait comprend les frais de dossier, de chèque impayé, de lettre d'injonction, d'envoi en AR, de déclaration Banque de France, des frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire, de mainlevée de l'interdiction bancaire, de blocage de provision pour régularisation et de délivrance du certificat de non-paiement.	de

non-paiement.

⁽²⁾ Le rejet d'un chèque présenté au paiement à plusieurs reprises dans les 30 jours qui suivent le premier rejet constitue un incident de paiement unique.

PRÉLÈVEMENTS À LA BANQUE PALATINE

PRÉLÈVEMENT EUROPÉEN OU SEPA DIRECT DEBIT

CARACTÉRISTIQUES:

- Prélèvement en euro, initié par le créancier sur la base d'un mandat signé par le débiteur.
- La gestion et la conservation du mandat sont assurées par le créancier.
- Cette autorisation peut être générale pour des opérations de débits récurrents ou unitaires pour une opération de débit ponctuelle.
- Ce prélèvement s'effectue entre deux comptes situés dans l'espace SEPA.

AVANTAGES:

- Une référence d'identification de l'opération dans la limite de 35 caractères.
- Un motif de paiement jusqu'à 140 caractères.

PRÉLÈVEMENT SEPA INTERENTREPRISES (B2B)

 Le prélèvement SEPA interentreprises (SEPA Business-To-BusinessDirect Debit ou B2B) est réservé exclusivement aux règlements entre entreprises ou professionnels qui souhaitent régler tout ou partie de leurs transactions selon des conditions spécifiques.

Pour plus d'information : n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires.

LA « ZONE SEPA » (SINGLE EURO PAYMENTS AREA - ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS) COUVRE :

- les 28 pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- ainsi que Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, République de Saint-Marin et Suisse.
- autres membres: Açores, Îles Canaries, Gibraltar, Guadeloupe, Guyane française, Madère, Martinique,
 Mayotte, Réunion, Saint-Barthélémy, Saint-Martin partie française, Saint-Pierre-et-Miquelon.
 La principauté d'Andorre et la Cité du Vatican depuis le 1er mars 2019.

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT (AU CRÉDIT)

ESPÈCES

Versement d'espèces	Gratuit
• Commission de manipulation de billets en nombre	
- en euro	5 €
- en devise (tarification par devise)	
CHÈQUES	
• Remise de chèque	Gratuit
• Avis de sort	19,50 €
Copie d'une remise de chèque année en cours	10,20 €
Demande de copie antérieure	12,70 €
- copie de chèque incluse dans la remise (tarif par chèque supplémentaire)	0,50 €

 VIREMENTS Virement reçu en € ou dans une devise de l'UE (sauf opération de chan 	nge éventuelle) Gratui
	ige everitaette, Gratai
PRÉLÈVEMENTS (CORE OU B2B)	
INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION	0.47
- par prélèvement - par remise validée par l'agence	
- par remise signée électroniquement	
SUPPORT PAPIER	
Prélèvement occasionnel	4,90 €
TIPSEPA	
Par TIPSEPA encaissé (+ commission de traitement du façonnier)	0,41 €
Par anomalie de traitement	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT (AU DÉBIT)	
ESPÈCES	
Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets	Gratui
	G. G. G.
CHÈQUES ET CHÉQUIERS CHÈQUES	
Copie recto d'un chèque	10.20 £
Émission d'un chèque de banque	
Chèque non conforme (non signé, non daté)	
CHÉQUIERS	
• Frais d'envoi de chéquier Frais d'a	affranchissement en vigueu
Frais de destruction	10,20 \$
CARTES BANCAIRES	
GAMME VISA AFFAIRES	
Cotisation annuelle (par carte)	
- Carte VISA Affaires	
- Carte VISA Gold Affaires de paiement - Option débit différé (jusqu'à 60 jours)	
- Option retrait	
• Service relevé cartes (mensuel)	
- Papier	Gratui
- Internet	Gratui
Service Mission Plus : gestion des notes de frais	1.50.5 /
- Relevé notes de frais papier (mensuel) - Gestion des notes de frais en ligne (internet) « MEDIUM »	
- Gestion des notes de frais en ligne (Internet) « MEDIUM » - Gestion des notes de frais intégrées (logiciel de gestion automatisée) « PREMIU	

Gratuit

• État statistique mensuel et annuel

GAMME VISA BUSINESS

ALITRES SERVICES ARRIVOARI ES À L'ENSEMBLE RES CAMMES	
- Chainage de code confidentiel	9 €
- Carte VISA Platinum Business	235 €
- Carte VISA Gold Business (débit différé)	140 €
- Carte VISA Business (débit immédiat / débit différé)	57 €
Cotisation annuelle (par carte)	

AUTRES SERVICES APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES GAMMES

Personnalisation des plafonds d'utilisation à l'ouverture du contrat	Gratuit
Opposition pour perte ou vol	15,50 €
Opposition pour usage abusif	41 €
Rééedition de code confidentiel	10,50 €
Relèvement exceptionnel du plafond d'achat et/ou retrait	30,50 €
Retrait au distributeur en France	Gratuit
Commission de capture de carte	40,66 €
Refabrication de carte	15,50 €

VIREMENT

L'offre s'articule autour de deux notions : le virement européen et le virement international.

VIREMENT EUROPÉEN

CARACTÉRISTIQUES

- Virement ordinaire libellé en euro ou en devise d'un État membre de l'UE.
- Échangé à l'intérieur de la zone SEPA, y compris en France, entre deux banques adhérentes aux règles du virement SEPA.
- Dont les coordonnées du bénéficiaire sont obligatoirement exprimées au format IBAN[®].
- Dont les frais d'exécution sont exclusivement en option « SHARE(2) ».

AVANTAGES: Il permet la transmission au bénéficiaire, sans altération, d'information(s) mentionnée(s) par le donneur d'ordre qui peuvent être :

- Le motif du paiement dans la limite de 140 caractères.
- La référence d'identification de l'opération dans la limite de 35 caractères.
- Tout autre virement en euro échangé dans la zone SEPA.
- Les ordres de paiement avec l'option de frais « BEN » (ensemble des frais à la charge du bénéficiaire), étant désormais interdits au sein de l'EEE, les ordres émis et reçus avec cette option seront automatiquement transformés par nos soins en option « SHARE », avec application de nos frais et de ceux des correspondants. Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

VIREMENT INTERNATIONAL

CARACTÉRISTIQUES:

- Tout virement ne répondant pas aux critères du virement européen, notamment le virement :
- Échangé avec un pays hors zone SEPA.
- Et/ou libellé dans une autre devise que l'euro ou une devise d'un État membre de l'UE.
- (1) IBAN: « International bank account number », identifiant international d'un compte.
- (2) Partagé entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire : chacun paie respectivement à sa banque la part de frais de traitement relatifs à l'émission ou à la réception du virement facturée par celle-ci.

• Internet ou télétransmission	
- par virement ordinaire	0,23 €
- par virement externe urgent y compris intra groupe (valeur jour)	6,90 €
- par remise validée par l'agence	7 €
- par remise signée électroniquement	Gratuit
• Support papier	
- par virement occasionnel ordinaire	8 €
- par virement externe urgent y compris intra groupe (valeur jour)	20 €
PRÉLÈVEMENTS ET TIPSEPA	
Paiement d'un prélèvement ou d'un TIPSEPA	Gratuit
Révocation d'un mandat	10 €
Opposition	13,25 €
Liste blanche / Liste noire	Nous consulter
• Enregistrement d'un mandat B2B	10 €
EFFETS DOMICILIÉS	
Absence d'avis de domiciliation (par échéance)	25 €
Mise en suspens de domiciliation (par domiciliation)	20,40 €
Convention de paiement	Gratuit

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE

CONDITIONS GÉNÉRALES

• Par effet domicilié

Pour l'ensemble des opérations de portefeuille (escompte, mobilisation de créances commerciales ou financières, loi Dailly), les modalités techniques sont les suivantes :

Gratuit

Les agios sont calculés sur la durée réelle entre la date de remise et celle de l'échéance (éventuellement reportée) en la majorant de deux jours de banque sur une base de 360 jours.

- Agios minimum 5,80 € et/ou durée minimum 12 jours.
- Pour les billets financiers sur nos caisses : échéance non reportée; aucune commission n'est perçue.
 En cas de remboursement anticipé du billet, pénalité de 100 € minimum (nous consulter pour plus de renseignement).
- Le taux d'intérêt de l'escompte commercial ou financier est le taux d'escompte Palatine (Tes) majoré de la marge propre à chaque client.

Le Tes qui est déterminé quotidiennement est égal à : Euribor (ou Tibeur - taux interbancaire offert en euro) majoré d'une marge maximale de 0,50 % en fonction des conditions de marché.

Tibeur ou Euribor plancher : dans l'éventualité d'une variation à la baisse de Tibeur ou Euribor en dessous de 0, Tibeur ou Euribor sera alors considéré comme étant égal à 0.

- Pour l'ensemble des opérations de portefeuille (mobilisation de créances commerciales, loi Dailly, crédit de trésorerie, crédit moyen terme) non réglées à l'échéance et/ou impayées, une majoration du taux d'intérêt de trois points est appliquée.
- Majoration pour envoi à l'acceptation : 0,50 %
- Majoration pour prorogation : 0,50 %

EFFETS DE COMMERCE (LCR/BOR)

EFFETS À L'ENCAISSEMENT ET ESCOMPTE

• Internet ou télétransmission	
- par effet	
- par remise	4,50 €
Support papier par effet	6.€
- par remise	
CESSIONS DE CRÉANCES LOI « DAILLY »	
Convention Dailly	51 €
Cession escompte (par facture)	12,75 €
Cession garantie (par facture)	9,50 €
Par remise	
Notification de cession de créances	
- par notification (+ affranchissement)	24 €
Commission de prorogation (par facture)	20,40 €
Modification (par facture)	20,40 €
Commission de mainlevée de notification	20,40 €
Marché public ou privé	
- commission d'enregistrement de marché public ou privé	
- commission de modification de marché public ou privé	
AUTRES OPÉRATIONS	
Effet modifié, prorogé (par effet)	
Effet irrégulier, commission de rejet (par effet)	14,30 €
Demande d'avis de sort	10.50.6
- par effet (+ récupération des frais externes)	19,50 €
Effet réclamé (+ récupération des frais engagés) détenu en portefeuille (par effet)	1/ 30 €
- parti au recouvrement (par effet)	
	.,

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les conditions relatives aux opérations internationales s'appliquent également aux comptes ouverts dans nos livres par des non-résidents pour leurs opérations en France.

Les transferts pourront, au choix de la Banque, être effectués pour la contrevaleur de leur montant dans la devise du pays bénéficiaire.

MODALITÉS DE RÉPARTITION DES FRAIS ENTRE LE DONNEUR D'ORDRE ET LE BÉNÉFICIAIRE

- « Frais partagés » SHARE : le donneur d'ordre supporte les frais d'émission de virement de la Banque Palatine et le bénéficiaire les frais d'encaissement de sa banque. Ce mode de répartition des frais est le plus souvent utilisé et est appliqué par défaut si les instructions du donneur d'ordre ne précisent pas clairement le type de frais associé à l'opération ou si le virement nécessite une opération de change préalable.
- «Tous frais à la charge du donneur d'ordre» OUR : l'intégralité des frais, c'est-à-dire les frais de la Banque Palatine, les frais de la banque du bénéficiaire et les frais du correspondant, le cas échéant, sont à la charge du donneur d'ordre. Cette règle permet au bénéficiaire du virement de recevoir l'intégralité du montant de l'opération. Lorsque ce type de frais est choisi, le donneur d'ordre autorise la Banque Palatine à le débiter ultérieurement de frais complémentaires pouvant être réclamés par la banque du bénéficiaire ou par le correspondant étranger.
- « Tous frais au bénéficiaire » BEN: les frais d'émission sont déduits du montant du virement effectué par la Banque Palatine, et le bénéficiaire paie les frais d'encaissement (cas spécifique d'accord entre donneur d'ordre et bénéficiaire). Il est rappelé que contrairement aux opérations européennes et SEPA, l'identification des bénéficiaires requiert également l'identification de la banque du bénéficiaire (BIC Code) et les coordonnées de compte. Pour certaines destinations, les adresses des bénéficiaires sont également requises.

Les options OUR et BEN ne peuvent s'appliquer s'il y a une opération de change préalable.

OPÉRATIONS DE CHANGE

COMMISSION DE CHANGE

Cette commission s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises. Tarification dégressive.

Facturation minimum	20,25 €
• Jusqu'à 75 000 €	1/2 ‰
• Au-delà	1/4 ‰

DIVERS

• Commission de mise en place de ligne de trésorerie change pour Accédant direct................................ 204 € par an

OPÉRATIONS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

VIREMENT INTERNATIONAL

- Virement libellé en euro ou une devise d'un État membre de l'UE et émis vers des pays hors zone SEPA
- Virement émis en devise vers tous pays
- Support papier (tarif dégressif)

- au-delà de 75 000 €

- facturation minimum 21 €
- jusqu'à 75 000 € 0,10 %

0.05 %

Option : net de frais pour le bénéficiaire	
Commissions SWIFT	•
Commission d'intervention pour ordre non conforme	17 €
OPÉRATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT	Γ)
RAPATRIEMENT (VIREMENT EUROPÉEN)	•
 Virement reçu d'un pays zone SEPA y compris en devise d'un État membre de l'UE sauf opération de change éventuelle sur la devise reçue 	Gratui
RAPATRIEMENT (VIREMENT INTERNATIONAL)	
Virement international	
- Facturation minimum	
- Jusqu'à 75 000 €	•
- Au-delà de 75 000 € - Facturation maximum	
- Facturation maximum	100 \
CARTES AFFAIRES	
RETRAIT	Ct:
Zone Euro Hors zone Euro en devises ou en euros	Gratui
- retrait à un distributeur	2 29 1
- retrait à un quichet bancaire	
Les paiements effectués en devise sont convertis en euros par le centre Visa aux con de change en vigueur le jour de l'opération. • Zone Euro • Hors zone Euro en devises ou en euros	
- commission de change, transfert et traitement	1,75 %
AUTRES CARTES	
RETRAIT	
Retrait zone Euro Retrait hors zone Euro en devises ou en euros	Gratui
- retrait à un distributeur	95 % + 3 20 \$
- retrait à un quichet bancaire	
PAIEMENT	
PAIEMENT Les paiements effectués en devise sont convertis en euros par le centre Visa aux con de change en vigueur le jour de l'opération.	ditions
• Zone Euro	Gratui
Cone Euro Hors zone Euro en devises ou en euros	Gratui
- commission de change, transfert et traitement	2,95 %
CHÈQUES	
PAIEMENT DE REMISES IMPORT (FRAIS À LA CHARGE DU TIRÉ) Chèques euro ou devises	
• Commission de transfert (tarif dégressif + commission de change le cas échéant)	
- facturation minimum	20,25
- jusqu'à 100 000 €	
- de 100 000 € à 150 000 €	
- de 150 000 € à 600 000 €	1/4 %
- au-delà de 600 000 €	4 /0 0/

PORTEFEUILLE INTERNATIONAL

EFFET LIBRE ET DOCUMENTAIRE IMPORT

EFFET LIBRE IMPORT (EN EURO OU DEVISES) Commission de présentation à l'acceptation	57506
Commission de présentation à l'acceptation Commission de paiement (+ commission de transfert et de change le cas échéant)	
- minimum	
- maximum	
EFFET DOCUMENTAIRE IMPORT (EN EURO OU DEVISES)	
Commission de paiement ou d'acceptation	
(+ commission de transfert et de change le cas échéant)	2 %
- minimum	
- maximum	
Autres événements	
- Prorogations, impayés, avis de sort, bon de cession	61,20 €
EFFET LIBRE ET DOCUMENTAIRE EXPORT	
EFFET LIBRE EXPORT (EN EURO OU DEVISES)	
 Commission d'encaissement par effet (+ commission de change le cas échéant) 	15%
- minimum	
- maximum	
EFFET DOCUMENTAIRE EXPORT (EN EURO OU DEVISES)	2 %
• Commission d'encaissement par effet (+ commission de change le cas échéant)	
- minimum - maximum	
Autres événements	000 €
- envoi à l'acceptation, prorogations, impayés, avis de sort, souffrance	61 20 €
MOBILISATION DE CRÉANCE NÉE SUR L'ÉTRANGER	01,20
• Tarification	
- par effet	7.80 €
- par remise	30 €
par remise Modification par facture	30 €
·	30 €
Modification par facture CRÉDITS DOCUMENTAIRES	30 €
Modification par facture CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT	30 €
Modification par facture CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture: crédit irrévocable	30 € 20,40 €
Modification par facture CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture: crédit irrévocable - par trimestre indivisible	30 € 20,40 €
Modification par facture CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture: crédit irrévocable - par trimestre indivisible - minimum	30 € 20,40 €
Modification par facture CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture : crédit irrévocable - par trimestre indivisible - minimum Modification	30 € 20,40 €
CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture : crédit irrévocable - par trimestre indivisible - minimum Modification - augmentation de montant ou prorogation de sa validité au-delà de la période	30 € 20,40 €
Modification par facture CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture : crédit irrévocable - par trimestre indivisible - minimum Modification	30 € 20,40 € 0,25 %
CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture : crédit irrévocable - par trimestre indivisible - minimum Modification - augmentation de montant ou prorogation de sa validité au-delà de la période couverte par la commission d'ouverture	30 € 20,40 € 0,25 % 115 €
 Modification par facture CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture : crédit irrévocable par trimestre indivisible minimum Modification augmentation de montant ou prorogation de sa validité au-delà de la période couverte par la commission d'ouverture par trimestre indivisible 	30 € 20,40 € 0,25 % 115 €
CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture: crédit irrévocable - par trimestre indivisible - minimum Modification - augmentation de montant ou prorogation de sa validité au-delà de la période couverte par la commission d'ouverture - par trimestre indivisible - minimum - autres cas	30 € 20,40 € 0,25 % 115 € 0,25 %
CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture: crédit irrévocable - par trimestre indivisible - minimum Modification - augmentation de montant ou prorogation de sa validité au-delà de la période couverte par la commission d'ouverture - par trimestre indivisible - minimum - autres cas Acceptation: calculée de la date de délivrance et 2 mois mini de l'acceptation jusqu'à	0,25 % 0,25 % 115 € 110 €
CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture : crédit irrévocable - par trimestre indivisible - minimum Modification - augmentation de montant ou prorogation de sa validité au-delà de la période couverte par la commission d'ouverture - par trimestre indivisible - minimum - minimum - autres cas Acceptation : calculée de la date de délivrance et 2 mois mini de l'acceptation jusqu'à échéance	30 € 20,40 € 0,25 % 115 € 110 € à son 1/12 %
 Modification par facture CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture: crédit irrévocable - par trimestre indivisible - minimum Modification - augmentation de montant ou prorogation de sa validité au-delà de la période couverte par la commission d'ouverture - par trimestre indivisible - minimum - autres cas Acceptation: calculée de la date de délivrance et 2 mois mini de l'acceptation jusqu'à échéance - par mois indivisible - minimum Ouverture, modification, 	30 € 20,40 € 0,25 % 115 € 0,25 % 115 € 110 €
 Modification par facture CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture : crédit irrévocable par trimestre indivisible minimum Modification augmentation de montant ou prorogation de sa validité au-delà de la période couverte par la commission d'ouverture par trimestre indivisible minimum autres cas Acceptation : calculée de la date de délivrance et 2 mois mini de l'acceptation jusqu'à échéance par mois indivisible minimum Ouverture, modification, traduction utilisation en cas de dossier complexe :	30 € 20,40 € 0,25 % 115 € 0,25 % 115 € 110 € à son 1/12 % 115 €
 Modification par facture CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture : crédit irrévocable - par trimestre indivisible - minimum Modification - augmentation de montant ou prorogation de sa validité au-delà de la période couverte par la commission d'ouverture - par trimestre indivisible - minimum - autres cas Acceptation : calculée de la date de délivrance et 2 mois mini de l'acceptation jusqu'à échéance - par mois indivisible - minimum Ouverture, modification, traduction utilisation en cas de dossier complexe :	30 € 20,40 € 0,25 % 115 € 0,25 % 115 € 110 € à son 1/12 % 115 €
 Modification par facture CRÉDITS DOCUMENTAIRES CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT Ouverture : crédit irrévocable	30 € 20,40 € 0,25 % 115 € 0,25 % 115 € 110 € a son 1/12 % 110 € 120 €

Les commissions d'utilisation et d'acceptation se cumulent.

• Commission de dossier complexe, projet, traduction, bon de cession90 €
• Swift ouverture / modification / utilisation (selon nature du message) $47 \in$ / 23,50 \in / 30 \in • Frais d'envoi de documents $30 \in$
Pour les crédits documentaires dont le montant est stipulé « environ » ou « circa », la commission d'ouverture sera perçue sur le montant indiqué, majoré de 10 %, limite du dépassement autorisé.
• Activation clause UPAS (par utilisation) 50 €
CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT
• Commission de transmission
• Commission de notification - jusqu'à 1 500 000 € 1 1 500 000 €
- au-delà de 1 500 000 €
- minimum130 €
 Commission de confirmation pourcentage déterminé selon risque Pays (interrogation systématique)minimum 380 €
Commission d'utilisation
- coût1,5 % flat
- facturation minimum
• Commission documents irréguliers ou mise en conformité, pré-vérification des documents 110 €
 Commission de paiement différé ou d'acceptation sur crédit documentaire confirmé, pourcentage déterminé selon le risque pays perception par mois indivisible, minimum 2 mois
et facturation minimum200 €
Commission de paiement différé ou acceptation sur crédit documentaire notifié
- tarification mensuelle minimum 2 mois
- facturation minimum
• Commission de transfert de la tettre de creat ou de blocage 1110 €
• Frais de courrier selon nature 30 €
• Swift ouverture / modification / utilisation40 €
• Escompte sans recours sur crédoc réalisable par négociation Minimum d'intérêts de 70 €

Pour les crédits documentaires dont le montant est stipulé « environ », la commission de confirmation sera perçue sur le montant indiqué, majoré du pourcentage indiqué.

AVALS-GARANTIES ET CAUTIONS SUR OPÉRATIONS INTERNATIONALES **AVAL** • Aval de la signature du tiré sur effet accepté dans le cadre de remise documentaire import 2 % - minimum par an - avec 1 mois de perception minimum et percu d'avance 60 € GARANTIES ET CAUTIONS ÉMISES GARANTIE À 1^{ère} DEMANDE 1.5 % l'an - minimum par an - frais d'acte comprenant la rédaction d'un projet ou une analyse de texte 150 € Au-delà, frais complémentaires de 80 € à 150 € selon complexité - modification (durée / montant) 1.5 % l'an - modification (autres) • Swift Frais de port et demande de courrier rapide 40 € **CAUTIONS** • Organismes professionnels, marchés étrangers, bourses de commerce... - minimum par an - et percu trimestriellement d'avance 61 € • Absence de documents - minimum par an 1 % - et perçu trimestriellement d'avance • Frais d'établissement (+ récupération des timbres fiscaux) - minimum selon complexité 150 € Modification CAUTIONS OU GARANTIES DOCUMENTAIRES Émission - et perçu trimestriellement d'avance..... 150 € • Paiement, appel de fonds, ou modification - Idem crédits documentaires import selon complexité GARANTIES INTERNATIONALES RECUES - minimum 110 € Modification (durée / montant) 1 % ou 0.5 %. Mini 120 € Modification (autres) 120 €

AUTRES SERVICES

Compte centralisateur

• Gestion du compte et de l'encaissement pour des sociétés non-résidentes	Nous consulter
Opérations nécessitant la constitution d'un dossier (tarif minimum)	61 €
• Intervention auprès des autorités compétentes (tarif minimum)	107 €
Commission de traduction (tarif minimum)	107 €
Frais de télex/Swift (maximum)	47 €
• Frais de port et courrier rapide	30 €
Commission de réémission	minimum 112 €

BANQUE ÉLECTRONIQUE

Abonnement mensuel

INTERNET

Accès via : www.palatine.fr ePalatine ENTREPRISES

Consultation et gestion des comptes en temps réel :

- suivi des opérations
- transfert et téléchargement de fichiers
- signature électronique de vos ordres
- gestion des pouvoirs.

Application mobile disponible sur iOS et Androïd pour :

- consulter vos comptes en temps réel, vos encours carte bancaire
- réaliser vos virements internes ou SEPA
- valider les ordres en attente dans votre parapheur.

ePalatine ENTREPRISES	
Consultation et virements de compte à compte	
Consultation et gestion	
Consultation de vos portefeuilles titres	Gratuit
ePalatine PARAPHEUR	
 Envoi de fichiers par EBICS T et confirmation des ordres sur le parapheur ePalatine ENTREPRISES 	
ePalatine TRADE	Gratuit
Consultation et gestion des opérations de trade dont crédit documentair	re12 €
ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES	
ePalatine SUITE	
Solution de consultation et gestion de flux bancaires.	
• Abonnement	42 €
- Banque(s) supplémentaire(s) au-delà de 5	
ePalatine SUITE Notation (option Ellisphère)	
Rapport standard	
• Enquête	75 € (par enquête)
TÉLÉTRANSMISSION	
Frais de mise en place (minimum)	150 €
Sens Banque Palatine > client	50.5
- EBICS T et TS	
- SWIFTNet (FileAct - Fill - 13) - Émission MT 940 (hors SWIFTNet)	
- Frais par écriture	
Sens client > Banque Palatine	
- EBICS T	
- EBICS TS EBICST + ePalatine PARAPHEUR	
- SWIFTNet (FileAct - Fin - TS)	
- Réception MT 101 (hors SWIFTNet)	
Option virements internationaux	Gratuit
ePalatine DOCS	
Envoi d'ordres avec pièces jointes via EBICS TS	Nous consulter
SOLUTIONS DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE	
PALATINE CERTIFICATION (CERTEUROPE)	
Certificat électronique pour effectuer vos télé-déclarations, échanger des	documents
dématérialisés, vous authentifier et signer vos ordres en ligne et via EBICS	
Cotisation par certificat (tarification annuelle)	80 €
Envoi d'un nouveau certificat (perte)	
•	

CERTIFICAT 3 SKEY (SWIFT SECURE SIGNATURE KEY)	
Par token USB NG Pro (tarification annuelle)	85 €
Nous consulter pour connaitre les certificats acceptés par la Banque Palatine.	
LECTEUR ePALATINE SECUR'CAP	
 Mise à disposition du lecteur ePalatine SECUR'CAP pour la sécurisation des c Premier lecteur SECUR'CAP 	Gratuit
- Lecteur supplémentaire	
Mise à disposition d'une carte ePalatine SECUR'CAP	
 Carte supplémentaire Frais de réédition du code confidentiel, de refabrication ou d'opposition 	INOUS CONSUITER
sur la carte ePalatine CAP	10 €
ePalatine PAIEMENT Abonnement mensuel	
ENCAISSEMENT D'AVIS DE PAIEMENT	
ePalatine PAIEMENT permet à vos clients de régler une facture, un avis d'échéar un coupon directement sur internet, par la validation d'un mandat de prélèvem	
Frais de mise en service	
 Abonnement et accès à la plateforme de consultation des mandats signés Tarification par opération 	
- SDD ponctuel (ONE OFF)	0,25 €
OUTILS DE CASH MANAGEMENT	
GESTION CENTRALISÉE DE TRÉSORERIE	
Cash Pooling notionnel	Nous consulter
Cash Pooling physique	Nous consulter
DIVERS • TLMC (Transmission de Lignes Magnétiques Chèques)	iusgu'à 600 chègues.
Ramassage/envoi de fonds et dépôts permanents (+ frais)	ı-delà nous consulter
Ramassage/envoi de fonds et dépôts permanents (+ frais) Accréditif simple	23,45 € 17,35 €
SERVICE D'ENCAISSEMENT DE TRANSACTIONS ET PAR CARTE	FACTURES
ENCAISSEMENT EN MAGASIN	
Commission monétique	Nous consulter
Achat ou location de TPE (Terminal de Paiement Électronique)	Nous consulter
Acceptation Carte CUP (China Union Pay)	Nous consulter
Maintenance téléphonique (par trimestre)	4,66 €
Impayé commerçant sur carte bancaire	25.6
- France - Étranger	
Contrat inactif	
PLATEFORME D'ENCAISSEMENT E-COMMERCE P@YBY	
Pour transformer votre site web en site marchand et	
gérer les paiements en ligne de vos clients	Nous consulter
SERVICE DE REPORTING	
Récapitulatif annuel des frais d'encaissements cartes	Gratuit
Relevé papier de vos encaissements cartes (tarification mensuelle)	Gratuit
- Relevé décadaire	Gratuit
- Relevé hebdomadaire	10 €
- Relevé quotidien	
Relevé dématérialisé (quotidien)	Gratuit

FINANCEMENTS

FINANCEMENTS COURT, MOYEN ET LONG TERME	
• Frais d'étude et mise en place 0,50% avec un mi	
Révision annuelle des lignes existantes	
Frais d'avenant	à partir de 100 €
CRÉDIT-BAIL	
Natixis Lease	Nous consulter
- crédit-bail mobilier	
- location financière	
- LOA - crédit-bail immobilier	
- lease-back	
Natixis Car Lease	Nous consulter
- location longue durée	
GESTION DU POSTE CLIENT	
Cession escompte Dailly	Nous consulter
Escompte créances commerciales	
Natixis Factor / Gestion du poste client	
- renseignement commercial et recouvrement	
- assurance crédit	
- affacturage	
GARANTIES REÇUES ET DONNÉES	
GARANTIES REÇUES EN FRANCE	
Recueil de garanties : tarif en fonction de la garantie	Nous consulter
(+ refacturation des frais engagés)	
• Frais d'acte de nantissement, de gage et de délégation (+ refacturation des frais engagés)	212,50 € / acte
Frais de recueil d'un gage sur véhicule ou main levée	25 € / véhicule
Commission de mainlevée d'acte authentique ou sous-seing privé	241,65 €
Information annuelle des garants	60,80 €
GARANTIES DONNÉES FRANCE	
Cautions émises, aval de traite	
- frais d'acte standard (+ refacturation des frais engagés)	
- frais d'acte non standard (+ refacturation des frais engagés) (minimum)	
- commission proportionnelle	
- minimum par mois - frais en cas de prorogation, avenant, mainlevée partielle (minimum)	•
- Itals erroas de protogation, avenant, maintevee partiette (minimum)	

Garanties à première demande de 1,5 à 3%
 Service de caution en ligne Nous consulter

OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES ET VALEURS MOBILIÈRES

DROITS DE GARDE

Perçus annuellement et d'avance pour chaque compte titres en janvier sur la base de l'évaluation au 31/12 de l'année précédente.

Commission proportionnelle	0,1939%
Minimum de facturation par compte	25,08 €
Droit fixe par ligne pour les dépôts	
- en France	4,60 €
- à l'étranger	10,87 €

- Les droits de garde sont gratuits pour les titres de notre gamme Palatine Asset Management, l'action Natixis et les SOFICA distribuées par notre établissement
- Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif
 (compte sans mouvement depuis plus de 5 ans)

 Application des droits de garde⁽¹⁾

OPÉRATIONS DE BOURSE

ORDRE DE BOURSE SUR EURONEXT PARIS - BRUXELLES - AMSTERDAM - FRAIS DE COURTAGE ET DE NÉGOCIATION INCLUS

Ordre exécuté	
- coût du montant brut	1,10 %
- minimum de facturation par compte	12,75 €

Ordre non exécuté
 Ordre exécuté via Palatine Bourse (coût du montant brut)
 0,28 %
 - minimum par opération
 5 €

ORDRES DE BOURSE HORS ZONE EURONEXT Nous consulter

SOUSCRIPTION / RACHAT D'OPC

Droits d'entrée ou de sortie	Nous consulter
Commission de règlement livraison	
- en France	35 €

à l'étranger ______41,65 €

OPÉRATIONS SUR TITRES (EN FONCTION DU CODE ISIN)

	FRANCE	ÉTRANGER
Encaissement de coupons	Sans frais	7 % ad valorem 8,35 € minimum
Remboursement	Sans frais	Sans frais
Souscription marché primaire	Sans frais	0,58 % ad valorem minimum de 34 € par opération
Souscription, réinvestissement, exercice	2 % ad valorem minimum de 10 € maximum de 100 €	4 % ad valorem minimum de 10 € maximum de 100 €

FRANCE

• Attribution, échange, répartition

- forfait par opération 18 €

⁽¹⁾ Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

OPA / OPE, autres opérations sur titres par opération et/ou notice d'émission	18 €
Commission de règlement livraison	
- en France	
- à l'étranger	41,65 \$
MOUVEMENTS DE TITRES (VALEURS MOBILIÈRES	S ET TCN)
Réception franco	Gratui
Transfert interne de titres	Gratui
Transfert compte titres vers un autre établissement	
- frais par ligne :	
• transfert sur la France	
• transfert sur l'étranger	
(majorés des frais éventuels facturés p	
 Minimum par compte titres Domiciliation billets de trésorerie (par billet) 	
AVIS ET ÉTATS SUPPORT PAPIER	
Envoi d'avis d'opéré titres	Gratui
Envoi de l'Imprimé Fiscal Unique Annuel	
Relevé titres semestriel au 30/06 et 31/12	Gratui
Relevé titres mensuel	50 € / aı
Relevé titres trimestriel	20,80 € / aı
SWIFT	
Relevé titres mensuel	50 € / ar
DIVERS	
Frais de recherche (minimum)	50 ŧ
(facturation en fonction des démarches à accomplir, devis sur demande)	
 Récupération d'impôt dans le cadre de conventions internationales 	
- coût	7 % ad valoren
- minimum	
Autres opérations	Nous consulte

EXPERTISES

La Banque Palatine a développé des expertises de haut niveau dans de nombreux domaines. N'hésitez pas à interroger votre interlocuteur habituel sur ces sujets.

INGÉNIERIE SOCIALE

ÉPARGNE SALARIALE

- Participation, intéressement
- Plan Épargne Entreprise (PEE)
- Plan Épargne Retraite Collectif (PERCO)
 Nos offres Palatine Essentiel et Palatine Carte
 Blanche sont de vrais leviers de motivation et de fidélisation des collaborateurs. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.
- Titres de service, Chèque de Table®, CESU préfinancés et chèques cadeaux
 Nos offres de titres de services facilitent la vie des collaborateurs tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

ÉPARGNE RETRAITE

Articles 39 et 83

ASSURANCES ET PROTECTION SOCIALE

- Assurance Homme Clé
 L'assurance homme clé permet de protéger et
 pérenniser votre entreprise en bénéficiant d'un
 capital garanti en cas de disparition ou d'incapacité
 de travail de vos hommes clés
- Assurance décès
- Prévoyance et frais de santé

INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

- Opérations de promotion immobilière
- Opérations de Marchands de Biens
- Crédit-Bail Immobilier
- Lease-Back
- Externalisation d'actifs au bilan
- Recherche d'optimisation du patrimoine

INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Nos interventions en terme d'opérations de marché, de montage de financement structuré et dans le domaine des fusions/acquisitions font l'objet de conditions spécifiques.

- Opérations de marché (émission de titres, retrait ou introduction en bourse, OBSAR,...)
- Montage de financement structuré (LBO, OBO, acquisition,...)
- Fusions/acquisitions de sociétés cotées ou non cotées
- Transmission d'entreprises

DESK CLIENTÈLE

- Couverture de risque de taux pour vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt
- Couverture de risque de change pour vous prémunir contre les risques liés aux variations de taux de change et ainsi sécuriser vos transactions
- Placement de vos excédents de trésorerie

BÉNÉFICIAIRE

Personne physique ou morale destinataire des fonds ayant fait l'objet d'une opération de paiement.

CLIENT

Personne morale qui est titulaire d'un compte ouvert dans les livres de la banque ayant la nature d'un compte de paiement et qui autorise une opération de paiement à partir de ce compte.

COMPTE DE PAIEMENT

Compte ouvert par le client dans les livres de la banque et qui est utilisé pour effectuer des opérations de paiement.

• DATE DE VALEUR

Date de référence utilisée par le Prestataire de services de paiement pour calculer les intérêts applicables aux fonds débités ou crédités sur un compte de paiement.

• DISPOSITIF DE SÉCURITÉ PERSONNALISÉ

Tout moyen technique fourni par la banque à son client pour l'utilisation d'un instrument de paiement (identifiant, mot de passe, code). Ce dispositif, propre au client et placé sous sa garde, vise à l'identifier.

• ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE)

Zone géographique regroupant les pays de l'Union européenne, le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande.

IDENTIFIANT UNIQUE

La combinaison, de lettres, de chiffres ou de symboles communiquée à l'utilisateur de services de paiement par le prestataire de services de paiement, que l'utilisateur de services de paiement doit fournir pour permettre l'identification certaine de l'autre utilisateur de services de paiement et/ou de son compte de paiement pour l'opération de paiement.

• INSTRUMENTS DE PAIEMENT

Dispositif personnalisé et/ou ensemble de procédures convenu entre le client et la banque qui permettent d'initier une opération de paiement et auquel le client a recours pour un ordre de paiement.

JOUR OUVRABLE

Jour au cours duquel le prestataire de paiement du payeur ou du bénéficiaire impliqués dans l'exécution d'une opération de paiement exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement c'est-à-dire, du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet, les jours d'ouverture de l'agence sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations ou, pour les opérations réalisées au guichet, les jours et heures d'ouverture de l'agence sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

MOYEN DE PAIEMENT

Tous les instruments qui permettent au client de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé.

OPÉRATION AUTORISÉE OU NON AUTORISÉE

Toute instruction du client donnée à la banque demandant l'exécution d'une opération de paiement.

OPÉRATION DE PAIEMENT

Opération initiée par le Payeur ou le Bénéficiaire, consistant à verser, transférer ou retirer des fonds, à partir du compte de paiement, quels que soient les motifs et indépendamment de toute obligation entre le Client et le Bénéficiaire.

- Opérations de paiement visées à l'article
 L 133-1 du Code monétaire et financier :
 il s'agit des opérations effectuées sur la base des Services de paiement visés à l'article L.
 314-1 II du Code monétaire et financier.
- Opérations de paiement autres que celles visées à l'article L 133-1 du Code monétaire et financier : les services de paiement par chèques, les effets de commerce papier, les services de paiement libellés dans

une devise d'un pays n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen, les services de paiement permettant d'effectuer des opérations de paiement libellées en euros ou dans l'une des autres devises de l'Espace Economique Européen (entre d'une part l'EEE et d'autre part un pays n'appartenant pas à l'EEE; entre d'une part Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française, les lles Wallis et Futuna et un autre pays que la France), les virements internationaux, les virements SEPA échangés avec la Suisse et Monaco.

OPÉRATION INEXÉCUTÉE OU MAL EXÉCUTÉE

Toute opération de paiement qui n'a pas été réalisée par la Banque ou dont l'exécution ne correspond pas à l'ordre de paiement du Client.

ORDRE DE PAIEMENT

Toute instruction du client donnée à la banque demandant l'exécution d'une opération de paiement.

PAYEUR

Personne physique ou morale qui autorise un ordre de paiement à partir d'un compte de paiement.

• PRESTATAIRE DE SERVICES DE PAIEMENT

Toute entreprise autorisée à fournir des services de paiement. Il s'agit notamment des établissements de crédit ou des établissements de paiement. La Banque est un prestataire de services de paiements.

SERVICES BANCAIRES DE BASE

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bançaire.
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires.
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, - des

- moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisés par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse.

• SERVICE D'ÉMISSION D'INSTRUMENTS DE PAIEMENT

Service de paiement fourni par un prestataire de services de paiement tiers convenant par contrat de fournir au client un instrument de paiement (carte) en vue d'initier et de traiter les opérations de paiement du Client.

SERVICE D'INFORMATION SUR LES COMPTES

Service en ligne consistant à fournir des informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes du Client ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs banque(s).

• SERVICE D'INITIATION DE PAIEMENT

Service consistant à initier un ordre de paiement (virement) par un prestataire de services de paiement tiers, à la demande du Client, concernant son compte ouvert dans les livres de la Banque.

● SERVICE DE PAIEMENT

Ils sont définis à l'article L. 314-1 Il du Code monétaire et financier. Ils permettent d'effectuer les opérations de paiement visées à l'article L. 133-1 du Code monétaire et financier. Ce sont tous les services offerts par la Banque au Client qui lui permettent d'assurer la gestion du compte de paiement dans la limite des services offerts par la Banque.

ZONE SEPA

Pays de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et Monaco.

RELATION CLIENTÈLE

RÉSOUDRE UN LITIGE

La qualité de service est une des priorités de la Banque Palatine.

Vous pouvez être confronté à des dysfonctionnements dans l'utilisation de votre compte ou dans les services bancaires qui lui sont attachés. C'est pourquoi, la Banque Palatine met à votre disposition un service relation clientèle (direction de la qualité) qui s'engage à apporter une réponse à votre réclamation dans un délai global inférieur à 2 mois (recommandation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution du 15 décembre 2011)

Elle offre également la possibilité d'accès à un service de médiation bancaire. Celui-ci s'engage à vous apporter une réponse quand un accord n'a pas été trouvé avec votre agence ou avec le service relation clientèle.

- Votre premier interlocuteur : votre agence
- Votre deuxième interlocuteur : service relation clientèle Le Péripole 10, avenue du Val-de-Fontenay - 94131 Fontenay-sous-Bois

VOTRE SATISFACTION AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

POUR TOUTE QUESTION:

rendez-vous sur www.palatine.fr, rubrique « Contact »

www.palatine.fr





• MKG 10100 - 07/2020 Document non contractuel